

Mouvement citoyen « **Chauderons, non merci** »

p.a. Jean-Philippe Scalbert

Chemin des Rochettes 23

2072 Saint-Blaise

Email: jephs@hispeed.ch

Tel: 077 976 49 46

Monsieur Laurent Favre,

Conseiller d'Etat

Château

2000 Neuchâtel

Recommandé

Lettre ouverte

Saint - Blaise, 25.08.2016

Concerne: Plan de quartier des Chauderons à Saint-Blaise

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Au cours de la dernière séance du Conseil Général de Saint-Blaise du 9 juin 2016, le Conseiller Communal Monsieur Alain Jeanneret, responsable du dicastère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, a informé le Conseil Général sur l'avancement du projet des Chauderons.

Pour mémoire, ce projet de construction d'habitats groupés se situe sur une parcelle de 23500 m² située dans les Hauts de Saint-Blaise, qui a été placée en 1998 en zone constructible, et qui constituait un élément du plan d'aménagement local des Hauts de Saint-Blaise approuvé par le Conseil Général en 1998 et sanctionné par le Conseil d'Etat en 2001. Un Plan Spécial a été ensuite élaboré en 2013. Ce Plan Spécial devait permettre la construction de logements à raison de 1/3 en habitat groupé à l'est et de 2/3 tiers en maisons individuelles à l'ouest. Il devait être soumis au Conseil Général en 2014, mais pour des raisons non connues, il n'a jamais été placé à l'ordre du jour jusqu'à présent.

Comme vous le constaterez dans l'extrait de procès verbal annexé, Monsieur Jeanneret a fait savoir qu'il avait pu négocier avec les interlocuteurs de votre Service de l'Aménagement du Territoire (SAT) le maintien des Chauderons comme zone constructible dans le nouveau Plan Directeur Régional, malgré certaines tentatives pour remettre en question le dézonage de cette parcelle située autrefois en zone agricole. Monsieur Jeanneret justifie le maintien de cette zone en se référant à une décision prise dans un contexte appartenant au passé, sans envisager que le renforcement de la LAT voté par le peuple suisse il y a trois ans puisse remettre en question ce qui pourrait être aujourd'hui considéré comme une erreur du passé.

Par ailleurs on peut lire dans le rapport du CC au CG du 24 mai 2016 concernant l'approbation d'un dépassement de crédit pour des travaux liés à l'aménagement du territoire : « Saint-Blaise est impliquée dans l'élaboration du Plan Directeur Régional de la

COMUL, dont elle fait partie. Le lancement de la première étape du PDR-COMUL (projet de territoire) a eu lieu le 6 mai 2015. Cette étape s'est achevée le 9 mai 2016 par la validation par les exécutifs des 10 communes concernées. Les législatifs communaux de la COMUL seront saisis, durant le 2ème semestre 2016, d'un rapport d'information concernant l'établissement de ce premier Plan Directeur Régional et les enjeux des territoires concernés ».

De par sa fonction, Monsieur Jeanneret siège à la Commission de l'Aménagement du Territoire de la COMUL et il s'est personnellement fortement impliqué dans le projet des Chauderons : il en favorise sans aucun doute l'entérinement rapide.

Le Plan d'Aménagement des Chauderons a été sanctionné par le Conseil Général de Saint-Blaise en 1998 : il y a donc bientôt 20 ans, à une époque où l'on s'engageait dans la promotion et le développement de projets immobiliers sans trop réfléchir à leur impact environnemental. Dans la perspective actuelle, et c'est un des axes essentiels de la LAT, c'est un projet qui va concourir au mitage de zones agricoles et naturelles. De l'aveu d'un membre du Conseil Général: « Aujourd'hui il ne serait certainement plus possible de créer à l'échelle d'une commune un projet de l'envergure de celui des Chauderons » et il ajoute « C'est une chance à saisir ». Nous, par contre, nous ajoutons : « qu'en pense le peuple en 2016, lui qui a dit stop au mitage ? Ne conviendrait-il pas de corriger les erreurs du passé ? »

En effet, l'affectation de la parcelle des Chauderons en zone constructible ne serait aujourd'hui plus acceptée ! Le résultat de la consultation concernant le terrain « Les Fins » à Hauterive en mai 2015 en témoigne: 2/3 des électeurs ont rejeté le dézonage de cette parcelle !

Que votre Service de l'Aménagement du Territoire ait renoncé à renvoyer cette parcelle en zone agricole est pour nous incompréhensible et inacceptable!

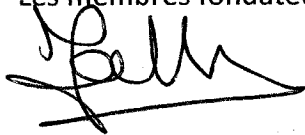
Nous aimerions donc savoir si ce rapport d'information sur le Plan Directeur Régional est déjà disponible pour la population et pour les conseillers généraux de la législature en cours, ou s'il est convenu d'attendre le changement de législature pour saisir les CC et les CG dans leur nouvelle composition, puisque ceux-ci seront renouvelés le 23 octobre de cette année.

En ce qui concerne les arrangements qui auraient été pris avec le SAT, il nous semble essentiel que la population soit informée sur la nature de ceux-ci et sur leur justification dans un processus transparent et démocratique, qui tienne objectivement compte des nombreux projets réalisés récemment et du potentiel de densification non exploité pour couvrir le besoin en logements supplémentaires à Saint-Blaise.

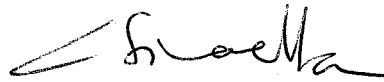
Nous vous serions très reconnaissants de prendre position sur la présente ou de nous recevoir pour un entretien approfondi.

Avec nos remerciements et nos salutations les meilleures

Les membres fondateurs du Mouvement Citoyen Saint – Blaisois “Chauderons, non merci”

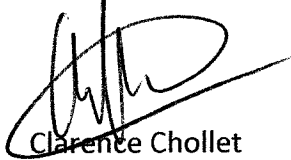


Jean-Philippe Scalbert



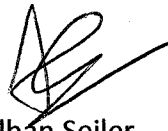
Catherine Simonetta

La Présidente des
Verts NE



Clarence Chollet

Le Président des Jeunes
Verts NE



Alban Seiler

P.S. Dans l'espoir de sensibiliser particuliers et politiciens un site internet a été créé:
www.chauderonsnonmerci.ch

Annexe

Extrait du procès verbal de la séance du Conseil Général du 9 juin 2016

Copie

Service de l'Aménagement du Territoire

Conseil communal de Saint-Blaise

Secrétariat du Conseil général de Saint-Blaise